



Résidence Etoile du Matin
Avenue Damilaville – 76 790 ETRETAT
Tél. 02 35 10 39 93
Etoile-etretat@ehpad-sedna.fr

Tarifs applicables à partir du **01/01/2020**

2020 - Tarifs afférents aux prestations Hébergement – Tarif Socle*

** au titre du décret n° 2015-1868, le Tarif Socle comprend les prestations : d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, de blanchissage (hors entretien du linge des résidents) et d'animation de la vie sociale.*

Chambres individuelles

Essentielle	79.00 € / jour
Confort	85.60 € / jour
Privilège avec balcon	92.80 € / jour
Privilège avec terrasse	97.00 € / jour
Unité protégée	92.80 € / jour

Chambres doubles

Chambre double 25m ² (par personne)	72.00€/jour
Chambre double 27m ² (par personne)	78.00€/jour
Chambre double 25 m ² (Occupée par 1 personne)	142 € / jour
Chambre double 27 m ² (Occupée par 1 personne)	154 € / jour

Tarifs afférents à la Dépendance* - Arrêté du 12/12/2019

GIR 1 et 2	21.31 € / jour
GIR 3 et 4	13.52 € / jour
GIR 5 et 6	5.74 € / jour

** Le tarif dépendance est fixé par arrêté du Conseil Départemental. L'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie) est calculée à partir du degré de perte d'autonomie et des ressources du bénéficiaire. Le GIR 5-6 est toujours à la charge du résident.*

Tarifs afférents aux prestations personnelles Hébergement (non compris dans le tarif socle)

Blanchisserie	87 € / mois
Marquage du linge	66 €
Abonnement téléphonique	11.80 € / mois

Tarifs afférents aux services optionnels à la carte (non compris dans le tarif socle)

Repas invité	15 € / repas
Repas de fête invité	22 € / repas
Supplément repas en chambre pour convenance personnelle	4€ /repas

Réservation et admission

Le dépôt de garantie sera encaissé et restitué à la fin du séjour (dans un délai d'un mois, voir conditions du contrat d'hébergement).

Les tarifs s'entendent toutes taxes comprises, au taux en vigueur.

En cas d'absence de plus de 72 heures pour convenances personnelles	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant aux charges variables à la restauration et à l'hôtellerie 5.11 € TTC
En cas d'absence de plus de 72 heures pour hospitalisation	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant au forfait journalier soit 20 € TTC dans un service de médecine ou de chirurgie et 15 € TTC dans un service de psychiatrie